

AUXERRE

RENOUVELLEMENT PASSEPORT BIOMÉTRIQUE (MAJEUR)

MAIRIE

accueil du public

@CCUEIL / COMMUNICATION

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
03 86 72 43 00

OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9 H À 17 H

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR



MAJ-28/05/2019

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Titre d'identité sécurisé prouvant la nationalité française (hors du territoire français), d'une durée de validité de 10 ans

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Il convient de s'adresser à la mairie équipée de station biométrique

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Le titulaire de la demande ou son représentant (*tutelle*)

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

L'ancien passeport : original + photocopie

Le passeport du demandeur est valide :

1 photo d'identité conforme aux normes exigées

Justificatif de domicile : original + photocopie

Le passeport du demandeur est périmé depuis moins de 2 ans :

1 photo d'identité conforme aux normes exigées

Justificatif de domicile : original + photocopie

Le passeport du demandeur est périmé entre 2 et 5 ans et le passeport est sécurisé (*modèle électronique ou biométrique*) :

1 photo d'identité conforme aux normes exigées

Justificatif de domicile : original + photocopie

Le passeport du demandeur est périmé entre 2 et 5 ans et le passeport n'est pas sécurisé (*modèle plus ancien*) :

Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans : original + photocopie

Ou un acte de naissance de moins de 3 mois (*copie intégrale ou extrait avec filiation*) : original - sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé (*ville adhérente à COMEDEC sur www.ants.gouv.fr*)

1 photo d'identité conforme aux normes exigées

Justificatif de domicile : original + photocopie

DÉLAI ?

2 à 5 semaines

COÛT ?

86 € en timbres fiscaux, papiers ou dématérialisés
(achat en ligne sur www.service-public.fr)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les justificatifs de domicile acceptés (original + photocopie) :
récent de moins d'un an, même reçu par internet

- justificatifs sécurisés et équipés d'un code barre 2D-DOC fournis par EDF et Bouygues-Télécom (factures électroniques pouvant être téléchargées par vos soins sur votre compte client)
- facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (fixe, mobile).
Avis d'imposition ou de non imposition
- quittance d'assurance pour le logement, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété

Si le demandeur est hébergé chez un tiers :

- attestation sur l'honneur d'hébergement depuis plus de 3 mois signée par le tiers
- la pièce d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

Autres situations : renseignements au Service Accueil et Formalités.

Faire ses démarches en ligne sur : www.service-public.fr

- effectuer une pré-demande de passeport en ligne et obtenir un numéro nécessaire lors de l'enregistrement de la demande à la mairie
- remplir le formulaire Cerfa n°12100*02 en ligne, l'imprimer et l'apporter à la mairie lors de l'enregistrement
- demander votre acte de naissance si votre ville de naissance n'est pas adhérente au dispositif COMEDEC.